



Le 5 février 2018

Mission flash Bergé-Descamps sur les relations Ecole-Parents :

La Peep est perplexe

Le 31 janvier Mesdames Aurore Bergé et Béatrice Descamps, députées, ont remis un rapport sur la mission flash qu'elles ont menée, concernant les relations Ecole – Parents et qui suscitait beaucoup d'espoir.

Après en avoir pris connaissance, force est de constater que si dans l'ensemble il reprend des propositions déjà formulées qui mériteraient certainement un début d'application, certaines préconisations nous semblent saugrenues et nous choquent.

La plus emblématique de ces préconisations concerne le "5ème enseignement : l'importance cruciale de l'implication des parents dans la lutte efficace contre le décrochage scolaire : pour renforcer cette implication, on pourrait envisager d'instaurer, à titre expérimental, **une part de tirage au sort dans la désignation des représentants de parents**. Cela doit aller de pair avec le renforcement de la publicité autour des élections de parents d'élèves".

A la Peep, nous attendons de comprendre en quoi un tirage au sort permettrait forcément d'accroître la nécessaire implication des parents d'élèves !

Nous déplorons en outre que le rôle des représentants de parents soit aussi méconnu en particulier des rédactrices de ce rapport. Les représentants de parents d'élèves sont des personnes qui siègent dans différents conseils, commissions ou instances, **à des horaires imposés par l'administration et ce, à titre bénévole**.

Nous pouvons certes regretter que le taux de participation aux élections scolaires ne s'élève qu'à 46,37% dans le premier degré et à 21,87% dans le second degré (dernières élections d'octobre 2017). Rappelons tout de même que certaines élections politiques se déroulent avec des taux de participation plus bas : 17,85% au second tour de l'élection législative partielle hier dans le Val d'Oise ! Doit-on en conclure que la représentativité des députés n'est plus assurée et qu'il conviendrait d'envisager là aussi un tirage au sort ?

Pour la PEEP, il devient urgent de rétablir des élections de représentants de parents à la mesure de leur rôle, en mobilisant les moyens nécessaires, et de leur reconnaître un statut qui les confortera réellement dans leur action.